Image not found or type unknown

Procès d'un propriétaire contre la société syndic de l'immeuble

Par **marie fpe**, le **22/03/2011** à **17:43**

Bonjour,
La société X, gérant le syndic de notre immeuble, n'ayant pas mis ses listes à jour, a envoyé à l'ex-propriétaire une somme qui devait nous revenir. Cette société a reconnu son erreur, mais l'ex-propriétaire refusant de rendre cet argent, la société X nous a dit de nous débrouiller avec elle.
Nous avons saisi le tribunal de proximité, mais avons été condamnés sans examen au fond, notre demande étant jugée irrecevable, car le juge a estimé que nous devions passer par le syndicat des copropriétaires pour cette plainte. Par contre, les frais d'avocat de la société X restaient à leur charge (article 700).
Maintenant, ce syndic veut faire passer ses frais d'avocat dans les charges communes de la copropriété. En a-t-il le droit, sans décision d'AG, alors que nous n'avons jamais remis en cause la gestion de l'immeuble, juste une erreur dans les listes, invisible pour les copropriétaires ?

en vous remerciant,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés